

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE
VILLAGE SAINT-PIERRE
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 15 janvier 2025 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest :

Mme Mélanie Lavallée
Mme Jade Charest
Mme Lyne Rivest
M. Stéphane Arbour
M. Denis Parent
M. Benoit Duval

Absents:

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également présente

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2024
 - 4.1- Adoption du procès-verbal extraordinaire du budget 2025
 - 4.2- Adoption du procès-verbal extraordinaire du 18 décembre 2024
- 5- Demande verbale
- 6- Correspondance
- 7- Compte du mois
- 8- Embauche Mme Marie-Claude Parent
- 9- Rémunération inspecteur municipal et nouvelle tarification permis
- 10- Shéma de couverture de risques en incendies – Résolution en vertu de l'article 15
- 11- Demande de droit de passage Club Auto-neige de Joliette
- 12- Varia
- 13- Période de question
- 14- Levée de l'assemblée

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

2- MOT DE BIENVENUE

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R.2025-01-001

Sur proposition M. Benoit Duval appuyé par M. Stéphane Arbour, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2024

R.2025-01-002

Sur proposition de M. Stéphane Arbour appuyé par Mme Mélanie Lavallée, il est **unanimement résolu d'adopter** le procès-verbal du 4 décembre 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

4-1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2025

R.2025-01-003

Sur proposition de M. Stéphane Arbour appuyé par Mme Mélanie Lavallée, il est **unanimement résolu d'adopter** le procès-verbal extraordinaire du budget 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

4-2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

R.2025-01-004

Sur proposition de M. Benoit Duval appuyé par M. Denis Parent, il est **unanimement résolu d'adopter** le procès-verbal du 18 décembre 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

5- DEMANDE VERBALE

Aucune demande verbale

6- CORRESPONDANCE

Aucun point n'est soulevé.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de cent sept mille six cent quarante-six et quarante-trois dollars (107 646.43\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 551 861.05\$.

7- COMPTES DU MOIS

La secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de vingt et un mille huit cent et trente-neuf dollars (21 800.39\$) chèques numéro 202400141 à 202400 et un montant de 12 644,80\$ en paiement sur accès D'affaires.

R 2025-01-005

Sur proposition de M. Stéphane Arbour appuyé par Mme Jade Charest, il est **unanimement résolu** d'accepter les comptes payés et à payer au montant de vingt et un mille huit cent et trente-neuf dollars (21 800.39\$) chèques numéro 202400141 à 202400 et un montant de 12 644,80\$ en paiement sur accès D'affaires.

ADOPTÉE

8- RÉSOLUTION EMBAUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT que Mme Édith Gagné a annoncé qu'elle prenait sa retraite;

CONSIDÉRANT qu'un comité a rencontré Mme Marie-Claude Parent pour remplacer Mme Gagné;

EN CONSÉQUENCE

R 2025-01-006

Il est proposé Mme Jade Charest
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement que le conseil embauche Mme Marie-Claude Parent à titre de directrice générale et greffière-trésorière en date du 29 janvier 2025 selon le contrat de travail en date du 29 novembre 2024 et Mme Édith Gagné sera nommé directrice générale adjointe pour une période de quatre mois, qui représente une période de familiarisation pour la nouvelle directrice générale.

ADOPTÉE

9- SIGNATURE AUTORISÉE AU COMPTE DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE SAINT-PIERRE

CONSIDÉRANT que les signataires au compte doivent être modifiés à la suite de départ à la retraite de Mme Édith Gagné;

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Marie-Claude Parent à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE

R 2025-01-007

Il est proposé par Mme Jade Charest
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement :

De nommer Mme Marie-Claude Parent signataire au compte de la caisse populaire Desjardins de Saint-Pierre.

De transmettre à la caisse populaire Desjardins de Saint-Pierre l'extrait de la résolution pour donner l'effet immédiat.

ADOPTÉE

10- RÉNUMÉRATION INSPECTEUR MUNICIPAL ANNÉE 2005

CONSIDÉRANT la demande augmentation salariale de M. Denis Hénault inspecteur municipal;

R 2025-01-008

Il est proposé par M. Stéphane Arbour
Approuvé par M. Benoit Duval

Les tarifs suivants :

Rémunération 2025

PERMIS DE CONSTRUCTION - AGRANDISSEMENT		
Bâtiment principal	De base	Supplément
Habitation	90,00 \$	50 \$ par logement additionnel
Commercial, industriel	100,00 \$	1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ pour

		des travaux excédant 50 000\$ Maximum : 200\$
Agricole	100, 00 \$	1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ pour des travaux excédant 50 000\$ Maximum : 200\$
Bâtiment accessoire	De base	Supplément
Habitation	60,00 \$	aucun
Commercial, industriel	100,00 \$	1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ pour des travaux excédant 50 000\$ Maximum : 200\$
Agricole	100,00 \$	1,00 \$ par tranche de 1 000 \$ pour des travaux excédant 50 000\$ Maximum : 200\$
PERMIS DE LOTISSEMENT		
Tous les usages	45,00 \$ Pour le 1 ^{er} lot	20,00 \$ par lot supplémentaire

Rénovation	65,00 \$
Installations septiques	150,00 \$
Intervention en milieu humide ou hydrique	120,00 \$
Enseigne	65,00 \$
Démolition	55,00 \$
Ouvrage de captage d'eau	100,00 \$
Déplacement	60,00 \$
Changement d'usage	50,00 \$
Piscine	60,00 \$
Occupation d'un bâtiment agricole	50,00 \$

ADOPTÉE

**11- SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIES –
RÉSOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 15**

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Municipalité de Village Saint-Pierre ont pris connaissance du schéma de couverture de risques en incendie révisé de la MRC de Joliette;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 15 de la Loi sur la sécurité incendie, chaque municipalité ou ville doit mentionner à la MRC de Joliette les impacts de ce schéma sur ses ressources;

EN CONSÉQUENCE

R2025-01-009

Il est proposé M. Benoit Duval
Appuyé par Mme Mélanie Lavallée

Et résolu unanimement par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- De faire part à la MRC de Joliette qu'il y a aucun impact sur les ressources humaines, matérielles et financières car la municipalité est desservie par le service incendie de la Ville de Saint-Charles-Borromée qui assure le suivi du schéma de couverture de risques en incendies.

ADOPTÉE

12- CLUB AUTONEIGE JOLIETTE INC. / DROIT DE PASSAGE

CONSIDÉRANT que le Club Autoneige Joliette Inc. demande un droit de passage pour traverser le chemin Village St-Pierre nord près du numéro civique 618;

CONSIDÉRANT que la municipalité est responsable de la sécurité sur ses chemins;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal demande au Club Autoneige Joliette de signer une entente à l'effet que la municipalité procèdera à l'achat et l'installation d'une signalisation conforme et que le dit Club s'engage à payer les frais, pour les panneaux, l'installation et vérification de la signalisation;

EN CONSÉQUENCE

R 2025-01-010

Il est proposé par Mme Jade Charest
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village St-Pierre autorise un droit de passage au Club Autoneige Joliette inc. pour traverser le chemin Village St-Pierre nord près du numéro civique 618.

ADOPTÉE

13- VARIA

14- PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

15-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R 2025-01-011

Il est proposé par M. Denis Parent
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement de levée cette assemblée

ADOPTÉE

Roland Charest
Maire

Édith Gagné
directrice générale greffière-trésorière